



REGLEMENT PARTICULIER VHC

RALLYE Régional de l'Ecurie Région Elbeuf

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 Juillet 2022

Lieu : Usine Renault Cléon

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès la délivrance des visas
Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 11 Juillet 2022
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 22 Juillet 2022 de 14h à 20h et Samedi 23 Juillet 2022 de 9h à 20h
Publication liste des engagés sur le site www.ecurieregionelbeuf.fr	Jeudi 21 Juillet 2022
Vérifications Administratives : Parking Usine Renault Cléon Vérifications Techniques : Parking Usine Renault Cléon	Samedi 23 Juillet 2022 de 14h à 18h30 Samedi 23 Juillet 2022 de 14h15 à 18h45
Parcs de départ, de regroupement et fermé Heure de mise en parc de départ	Parking Usine Renault Cléon De 14h30 à 19h00
Briefing des pilotes	Le 24 juillet 2022 à l'entrée du parc fermé
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs au Parking de l'Usine Renault Cléon	Samedi 23 Juillet 2022 à 17h45
Publication des équipages admis et ordre de départ au Parking de l'usine Renault Cléon	Samedi 23 Juillet 2022 à 20h30
Départ du 1 ^{er} Concurrent du Parking de l'usine Renault Cléon	Dimanche 24 Juillet 2022 à 8h30
Publication des résultats partiels et final (affichage) au Bureau du Collège	Dimanche 24 Juillet 2022
Arrivée	Parking Usine Renault Cléon
Vérifications finales Lieu Taux horaire de la main d'œuvre	Le 24 Juillet 2022 à l'issue des classements Garage SEMS 26 rue Petou 76500 Elbeuf 60€00 TTC
Publication des résultats du rallye au Bureau du Collège	30 mn après l'arrivée du dernier équipage
Ouverture du parc fermé et Remise de récompenses : lieu à confirmer le samedi 23 Juillet 2022	30 mn après l'affichage et 30 mn après l'arrivée de la dernière moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent leur 17^{ème} Rallye Moderne & le 3^{ème} VHC avec le concours de l'Usine Renault Cléon le Samedi 23 et le Dimanche 24 Juillet 2022.

RALLYE VHC de l'Ecurie Région Elbeuf

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du 12/05/2022 sous le n° 32 et par la F.F.S.A sous le permis d'organiser sous le n° 353 en date du 12/05/2022

Date, horaire : samedi 23 juillet de 14H00 à 20H00 et dimanche 24 juillet de 7H00 à 20H00

Adresse : 51, rue du Neubourg 76500 ELBEUF Tel : 06.07.46.22.00 - mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Le Samedi 23 Juillet au Parking de l'Usine Renault Cléon
De 14h à 18h30 pour tous les groupes.

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 23 Juillet au Parking de l'usine Renault Cléon
De 14h15 à 18h45 pour tous les groupes.**

Nota :

Un additif vous sera remis avec le Roadbook où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf doit adresser à :
ECURIE REGION ELBEUF
51, rue du Neubourg
76500 ELBEUF
Portable : 06.07.46.22.00

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 11 Juillet 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF.
(les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagnée du montant de l'engagement. Paiement possible par virement bancaire en demandant le RIB à l'Ecurie Région Elbeuf.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement et assurance sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

Chaque membre de l'ERE (pilote ou copilote) à jour de sa cotisation 2022 bénéficiera d'une remise de 10€ sur le montant de l'engagement.

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré par écrit, par le secrétariat **au plus tard le Jeudi 21 Juillet 2022.**(e-mail ou courrier)

3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, et copies des permis de conduire recto-verso sinon elle sera placée sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assistance

Le parc d'assistance sera mis en place avec CH entrée et sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

Il vous sera fourni 3 autocollants : 2 assistance & 1 reconnaissance. Après avoir noté le numéro d'immatriculation du véhicule concerné, vous devrez le coller (non scotché) sur la partie supérieure droite du pare-brise de chaque véhicule. Il y aura des pénalités s'il est constaté qu'il y a plus de 3 véhicules par emplacement d'un équipage.

Il est interdit de mettre des piquets dans le sol, uniquement des poids.

Il est obligatoire de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures (3 m x 5 m minimum ou d'une surface au moins égale à celle de la voiture) et de disposer sous chaque véhicule d'assistance sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles. Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Toutes infractions à cette obligation lui seront imputables (frais de remise en état à la charge du concurrent).

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker (Assistance ou Reconnaissance) seront admis dans le Parc d'assistance.

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description :

Le Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf représente un parcours de 150,30 Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales, d'une longueur totale de 39,99 Kms.

Les spéciales sont :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Spéciale Arnaud CONTE (E.S. 1-3-5) : | 5.90 Kms x 3 = 17,70 Kms |
| - Spéciale Annick SALENNE (E.S. 2-4-6) : | 7.43 Kms x 3 = 22,29 Kms |

Le détail du parcours et les horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P. Reconnaissances :

- Le nombre de passage en reconnaissance autorisé est de 3 passages dans chaque Spéciale
- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 22 Juillet de 14h à 20h et le Samedi 23 Juillet de 9h à 20h.
- Tout marquage est interdit (Sanctions éventuelles)
- Le carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents à compter du Vendredi 22 Juillet 14h à l'adresse suivante : Guérite à l'entrée du parking de l'Usine Renault Cléon Rue du Bois du Prince Cléon
Tél. : 06.08.70.10.73
- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book ainsi que l'additif où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

Le numéro de reconnaissance devra être collé non scotché sur la partie supérieure droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance (Noter sur l'autocollant l'immatriculation du véhicule de reconnaissance)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur www.ecurieregionelbeuf.fr pendant et après le rallye.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les concurrents classés recevront une coupe ou un lot.

Remise des récompenses : Dimanche 24 juillet 2022, 30 min après l'arrivée de la dernière moderne

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour un engagement à demi- tarif pour l'édition suivante du Rallye VHC de l'Ecurie Région Elbeuf
(Présence du pilote ou du copilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectué).
Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.

P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser cette épreuve.

Les Maires et les riverains sont de plus en plus réticents face au rallye à cause des nuisances et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).

Face à ces problèmes et si vous souhaitez que notre Epreuve perdure, nous vous remercions de respecter les vitesses et les horaires de reconnaissance.

Des informations pour la Remise des Prix vous seront données le samedi 23 Juillet 2022 selon la Réglementation Sanitaire en vigueur, à cette période.